



QUIQUENGROGNE

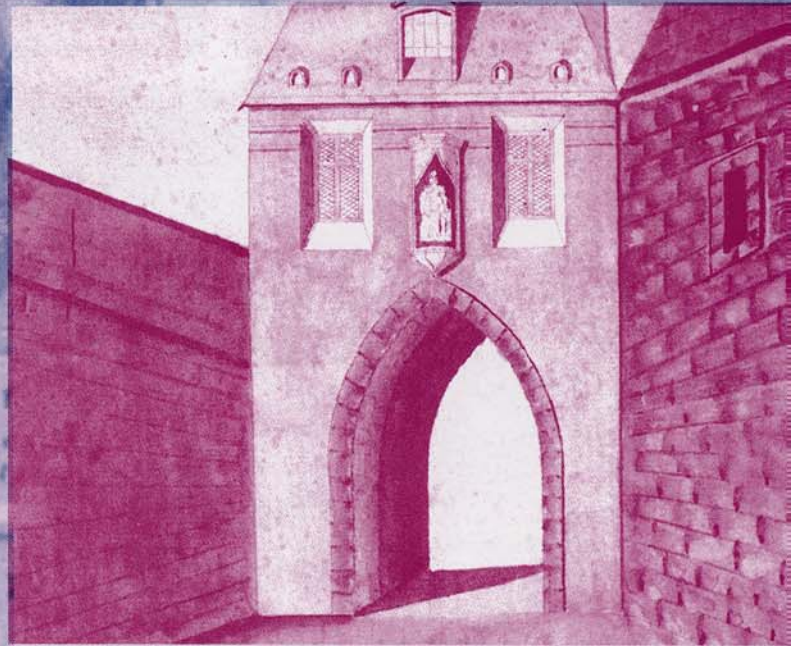
mars 2002- Numéro 28

Publication du Fonds ancien & local de la médiathèque Jean-Renoir



Droits, privilèges & coutumes à Dieppe au XIVe siècle

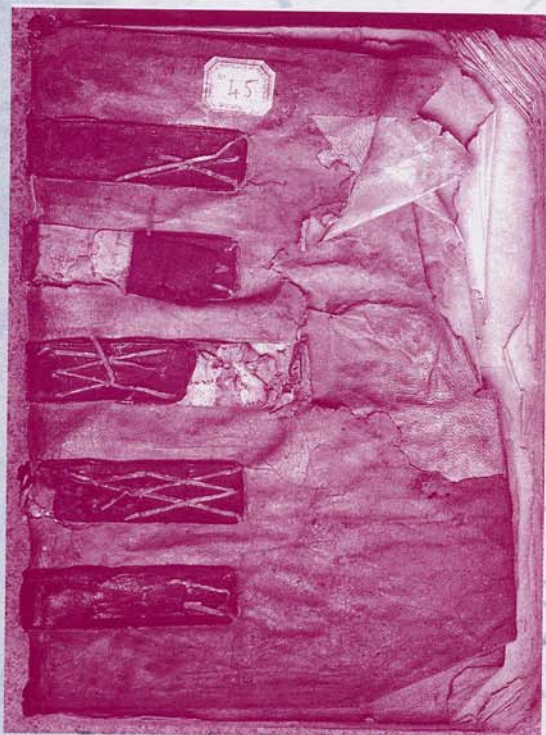
“La grande muraille” de Dieppe



Les “Amys du Vieux Dieppe” 90 ans de passion

Le coustumier de Guillaume Thieullier

Olivier Pouillet



Copie du Coustumier de Guillaume Thieullier (1631) Fonds ancien et local MS45.

L'original de ce manuscrit du XIV^e siècle est conservé aux Archives départementales de Seine Maritime (MS n° 851 Série G Fonds de l'Archevêché). Il est en parchemin et comprend 97 feuillets. On peut le dater précisément de 1396. Il a été rédigé par Guillaume Thieullier, Receveur de l'Archevêque. En tête

Receveurs pouvaient le consulter à la Vicomté située sur le quai (actuel quai Henri IV). L'auteur se répète parfois à propos de certaines taxes. L'ensemble constitue une sorte de règlement général relatif à l'administration du domaine de l'archevêque et aux opérations fiscales qui en découlent (Dieppe a été donnée



figurent une table des chapitres puis les textes des rôles d'Oléron (M. de Beaurepaire dans La Vicomté de l'Eau de Rouen les a publiés). Ensuite vient le "coustumier" en question, ainsi que des "Copies pour la juridiction de Dieppe", des "Chartes et documents sur l'état des fiefs de Dieppe". Le coustumier ou cueilloir restera le code de la Vicomté jusqu'à la Révolution. Les

à l'archevêque de Rouen en 1197 en échange du site de Château-Gaillard). L'écriture du manuscrit est souvent surchargée par des rajouts de scribes successifs peu scrupuleux. Sa lecture en est difficile. Il existe une copie du XVI^e siècle aux A.D.S.M (MS N° 852 Série G Fonds de l'Archevêché), mais il est incomplet.



Frédérique Loos,
adjointe au maire
chargée de la Culture et
de la Communication.

Le Fonds Ancien et Local de Dieppe possède une copie de 1631 de ce manuscrit (MS 45), très complète, avec tout le texte original et des copies de Lettres Patentes de Philippe III cédant à l'archevêque ses droits sur le Pollet et deux aveux rendus au Roi par les archevêques en 1501 et 1542. Le manuscrit a malheureusement été endommagé. Le côté droit des 196 feuillets a subi l'humidité, ce qui rend leur lecture parfois impossible.

De la Vicomté de Dieppe

Il ne semble pas qu'il y ait eu de personne physique portant le titre de Vicomte. Seul, Jehan Ango s'affubla par orgueil de ce titre au XVI^{ème} siècle. Dieppe était avant 1197 une prévôté. Plusieurs documents d'archives en témoignent

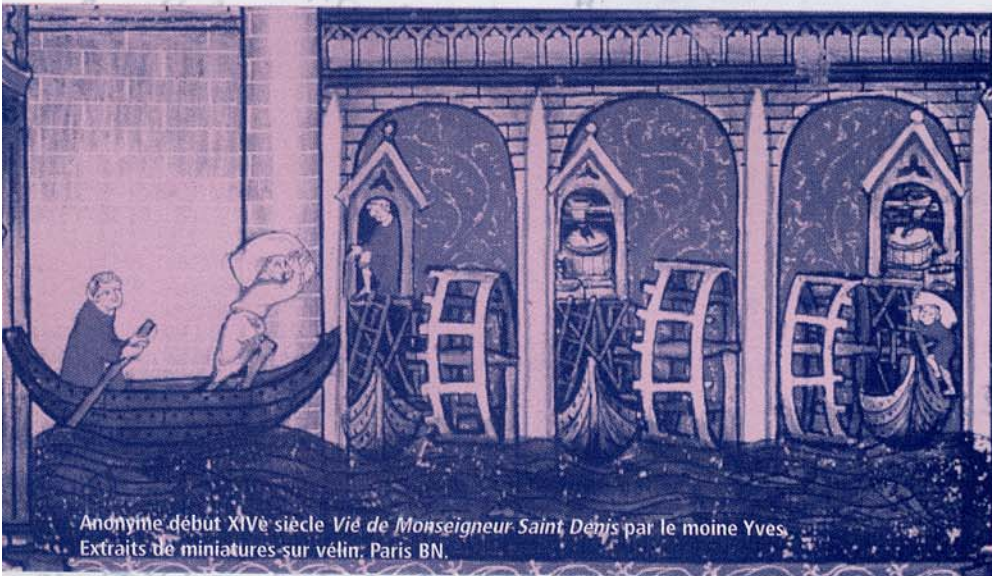
ancêtres de nos contributions indirectes actuelles. Chaque année le Receveur percevait le prix du bail des fermiers adjudicataires : "fermes des poissons, du poids, du barrage, du tabellionage, de la Halle au blé et à l'avoine, des cuirs, de la voyse, du criage, de la Saine, du baltel passeur, du marché de Lestre, de la foire St Denis, de la foire St Jacques". Le receveur collectait les taxes sur les professions (nos actuelles contributions directes) Taxes sur les changeurs, les boulangers, poissonniers, bouchers, merciers.... La contribution de base était "lestal". Il pouvait accorder des réductions comme aux "maîtres de nef". L'obtention du titre de "bourgeois de Dieppe" permettait de bénéficier de certaines franchises. C'est au siècle de la Vicomté que se délivrent les "congés,

Edito

Depuis sa première parution en janvier 1996, "Quiquengrogne" est devenu un support incontournable de l'Histoire de notre ville, ville au passé riche de surcroît.

C'est pour cette raison que je souhaite féliciter et assurer de mon soutien l'équipe éditoriale de cette publication que les plus grandes villes nous envient. *Quiquengrogne* est effectivement la seule revue régulière éditée par un Fonds ancien et local. La quantité d'abonnés et de fidèles lecteurs témoigne d'ailleurs de la qualité et de la pertinence des sujets traités.

Cette année s'annonce chargée pour l'ensemble de la rédaction de "Quiquengrogne" avec la préparation d'un numéro spécial consacré au Raid du 19 août 1942. Notre journal contribuera ainsi au devoir de mémoire de la ville de Dieppe à l'occasion des commémorations du 60^e anniversaire de l'Opération Jubilee.



Anonymous début XIV^e siècle *Vié de Monseigneur Saint Denis* par le moine Yves.
Extraits de miniatures sur vélin. Paris BN.

(Les Rôles de l'Echiquier Rotuli Scaccarii Normandiae Tome 1 page CVIII mentionnent la prépositi en 1180). Il existait un bailli, des fermiers, un clerc, celui-ci devenant le Receveur au XIV^{ème} siècle. Son rôle était de percevoir les revenus du domaine et permettait de réguler le système abusif des fermes.

Tous les produits du domaine qui ne sont pas donnés à ferme étaient versés dans la "boîte". Les "fermes" sont les

laissez-passer, passe-portes, enseignes, acquis". Le Receveur consignait par écrit les demandes et remettait au marchand une sorte de médaille en plomb (ADMS Comptes de Dieppe G 505 "A Robinet Fére estanmier pour ploms prins de lui à plusieurs et diverses fois pour faire les enseignes des acquis menus de la Vicomté, ainsi qu'il est acoustumé de tout temps LX s.T. "). La représentation d'une fausse enseigne entraîne la

